

**UNIVERSITE MATEJ BEL DE BANSKA BYSTRICA
FACULTE D'ECONOMIE**

**L'Europe, quel degré de centralisation ?
LICENCE EN ECONOMIE GENERALE**

**UNIVERSITE MATEJ BEL DE BANSKA BYSTRICA
FACULTE D'ECONOMIE**

L'Europe, quel degré de centralisation ?

Licence en Economie Générale

Directeur des études: Marian Šuplata, PhD.

PREFACE

Ce travail a pour objectifs de déterminer et analyser le degré de centralisation en Europe, en expliquant la construction européenne ainsi que le rôle et l'influence des nombreuses institutions et organisations européennes. Ce devoir se découpera en trois parties. La première sera théorique et traitera également de l'histoire politique et économique récente de l'Europe. La seconde aura comme objectif principal de définir la centralisation actuelle en Europe. La dernière partie portera un regard plus critique sur l'actualité et les menaces potentielles de la centralisation.

Mots Clés : Centralisation, Institutions, Pouvoir décisionnel

SOMMAIRE

PREFACE	3
SOMMAIRE	4
LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....	5
INTRODUCTION	6
I. Théorie et historique.....	7
1.1 Définition de la centralisation	7
1.2 Définition de l'Europe	7
1.3 Une centralisation progressive	8
II. Centralisation Européenne au XXIe siècle.....	10
2.1 Différents espaces internationaux d'échange :	10
2.2 Divers degrés de centralisation	12
III. Les risques et méfiances	16
3.1 Théorie des choix publics	16
3.2 Euroscepticisme	17
3.3 Crise financière et dépendance	19
CONCLUSION.....	21
BIBLIOGRAPHIE	22

LISTE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

Organisations supranationales européennes sous forme d'un diagramme d'Euler.....	10
Rôles et liens entre institutions de l'Union Européenne.....	11
Comparatif de la fiscalité d'une partie des pays de l'Union Européenne.....	13
Intégration financière en Europe comparée aux autres régions du monde (en pourcentage du PIB).....	14
Budget de l'Union Européenne comparé aux grands budgets d'Europe	16
Opinion publique de différents pays membres de l'Union Européenne	18
Ecart-type des taux moyens non-garantis des prêts interbancaires au sein de l'Union Monétaire Européenne	19

INTRODUCTION

L'Europe représente une notion particulière, historiquement et politiquement parlant. La construction graduelle d'une forte collaboration tout d'abord en terme d'échange puis en terme de gestion et de direction politique entre les pays du continent européen permet d'entrevoir l'avènement d'un système supranational et centralisé. Quel est alors le degré de centralisation au sein de ce système, et dans quelle mesure peut-on justement parler de centralisation ?

Après avoir donné une définition de la notion de centralisation, puis une analyse de la situation de l'Europe, on abordera de par son Histoire politico-économique récente mais aussi par le biais des diverses structures et espaces de tout type qui ont vu le jour ces dernières décennies, les types de relations qu'entretiennent les différents pays entre eux, ainsi que l'influence et le pouvoir que ces nouvelles institutions ont sur les milieux politique et économique des différents pays européens dans leur ensemble, ce qui nous conduira à la formation de l'Europe telle qu'on la connaît aujourd'hui et que l'on peut qualifier de centralisée jusqu'à un certain degré, de par son système pour le moins complexe. On terminera cet exposé par les risques et les doutes que peuvent justement impliquer une trop forte entité centrale dont le pouvoir décisionnel peut supplanter les autres.

I. Théorie et historique

1.1 Définition de la centralisation

Pour commencer, donnons une définition précise du mot centralisation. Selon le Larousse : la centralisation correspond à « un type d'organisation étatique dans lequel l'autorité centrale détient la totalité des pouvoirs de décision en matière politique, administrative et financière, les autorités locales étant entièrement dépendantes. »

En d'autres termes, la centralisation repose dans le fait que les différentes structures essentielles au fonctionnement normal d'un Etat ou d'un ensemble d'Etats, qu'elles soient de nature politiques, administrative ou économique, sont unifiées et hiérarchisées. La notion de centralisation peut être observée à divers degrés d'importance. Il est alors de notre devoir de distinguer 3 types de centralisation.

En premier lieu, la centralisation au niveau politique correspond à un désir de l'Etat d'uniformiser son pouvoir ainsi que son autorité sur les structures locales. Il est à noter qu'un tel regroupement du pouvoir ne signifie pas forcément une atteinte à la démocratie.

Au niveau administratif, une structure centralisée se rapporte à une absence relative de pouvoir et d'autonomie des différentes collectivités locales, dont la seule utilité est alors de permettre de définir un découpage géographique nécessaire à l'implémentation et au fonctionnement des services de l'Etat.

Sur le plan technique, une centralisation réussie permet justement une gestion administrative plus efficace, rendant possible une économie des moyens mis en œuvre, mais aussi une meilleure prise de décision, conduisant alors à une meilleure productivité dans tous les domaines.

Le risque d'une trop forte centralisation semble venir d'une importante bureaucratie qui détiendrait la majorité du pouvoir décisionnel, ce qui pourrait alors conduire à des abus de pouvoir, au détriment des autres parties de la société.

1.2 Définition de l'Europe

Tout d'abord, le Vieux Continent, comme il est coutume de l'appeler, trouve par définition ses limites géographiques de l'Océan Arctique au Nord, l'Océan Atlantique à l'Ouest, la Méditerranée ainsi que le Caucase au Sud, et pour finir la Mer Caspienne et la chaîne de l'Oural à l'Est.

De par sa diversité non seulement géographique mais aussi ethnique, l'Europe est un

continent qui porte les cicatrices de sa très longue et lourde histoire. Compte tenu de ceci ainsi que des fortes différences culturelles et politiques que l'on peut trouver à travers l'Europe encore de nos jours, une lente évolution des mentalités, de la perception d'un modèle européen efficace semble être le seul moyen d'obtenir une Europe que l'on peut qualifier d'unie. La construction d'une pensée européenne ainsi que de la direction future à prendre s'est déroulée sur plus d'un demi-siècle à présent, et les défis semblent aujourd'hui plus importants que jamais, dans tous les domaines, à tous les niveaux.

1.3 Une centralisation progressive

Nous allons dresser ici l'historique de la formation d'une coopération et d'échanges privilégiés entre les pays d'Europe sur les plans économique, puis politique et administratif.

Il est aujourd'hui impossible de comparer l'Europe à ce qu'elle était il y a 50 ans. L'Europe, c'est tout d'abord une idée, une philosophie. L'idée première d'un rapprochement entre différents pays était tout d'abord une réaction au risque grandissant de l'expansion communiste de l'Union Soviétique à partir de la fin de la guerre. Une notion forte est apparue : le Rideau de Fer. L'Europe s'est alors vue divisée en deux parties, à l'Ouest ce qu'on pourrait appeler l'Europe « libre » subissant tout de même fortement l'influence de l'impérialisme américain, en comparaison à l'Europe de l'Est prise sous le joug du block soviétique. Cependant, l'Europe dite « libre » reste à cette époque relativement petite, incluant les 3 principaux pays : Allemagne de l'Ouest, France, Italie.

C'est alors principalement dans ces trois pays que l'idée d'un rapprochement entre nations a émergé, et notamment dans l'esprit de personnes qui avaient une certaine influence. En premier lieu, il nous faut nommer Jean Monnet, que l'on considère généralement comme le père fondateur de l'Europe. Nous sommes au début des années 1950, l'idée première est alors de créer une entité politique permettant l'élaboration d'un marché aussi libre que possible, en d'autres termes la création d'un cadre favorisant les échanges de toutes natures, notamment pour contrecarrer le « danger » des idées et de l'influence communiste de l'Est et défendre la « civilisation occidentale » à proprement parler, civilisation théoriquement basée sur les libertés politique et économique et incarnée par les Etats-Unis et dans une moindre mesure par l'Europe de l'Ouest.

Plusieurs questions sont en jeu : la prospérité de l'Europe mais aussi la défense des idées, des valeurs et par dessus tout militaire. Les liens entre les divers pays se doivent donc d'être renforcés, militairement, économiquement et politiquement parlant. L'objectif est alors la

mise en place d'un gouvernement européen composé de trois branches distinctes : une cour de justice, un parlement, et un pouvoir exécutif. Cependant, dans les années 1950, la réalisation d'un tel objectif est encore purement impossible dans les esprits, c'est pourquoi il est préférable de le réaliser progressivement.

Le premier Traité de Paris de juillet 1952 visant la mise en place d'une Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est ainsi le premier rapprochement entre les trois pays précédemment cités auxquels il faut ajouter les pays du Benelux. Ce traité conduit à la création de nouvelles institutions telle qu'une Haute Autorité, pouvoir exécutif qui dicte la marche à suivre aux gouvernements sur les questions autour du charbon et de l'acier et de l'organisation de la production et des échanges parmi les différents pays impliqués.

L'idée d'une organisation supranationale, totalement libre et indépendante, émerge alors progressivement. Un tel gouvernement, composé également d'un parlement supposé contrôler cette organisation, et d'une cour de justice aurait deux buts. Permettre tout d'abord une liberté totale du marché, tout en gardant un contrôle relativement précis sur ce marché. C'est ce que l'on peut nommer l'économie mixte, partagée entre libéralisation et interventionnisme. Cette idée s'accompagne d'une volonté plus forte de former une armée européenne, mais ne se concrétise pas et est finalement rejetée en 1954, favorisant ainsi la dépendance et la protection militaires vis-à-vis des Etats-Unis.

Pour continuer, 1957, la création d'un marché commun sous le nom de Communauté Economique Européenne est finalement décidée avec le Traité de Rome, ratifié par les 6 membres de la CECA. Ceci mène à une taxation décroissante sur les produits échangés entre les différents pays membres. Les marchés n'ont jamais été aussi efficaces et les économies des pays tels que l'Allemagne et l'Italie connaissent une très forte expansion durant les années qui suivent. Le miracle français, bien que ressenti n'est pas comparable, du fait de nationalisations et de politiques de taxation plus intenses. Ce boom économique pousse les récentes institutions européennes à une augmentation de la détaxation.

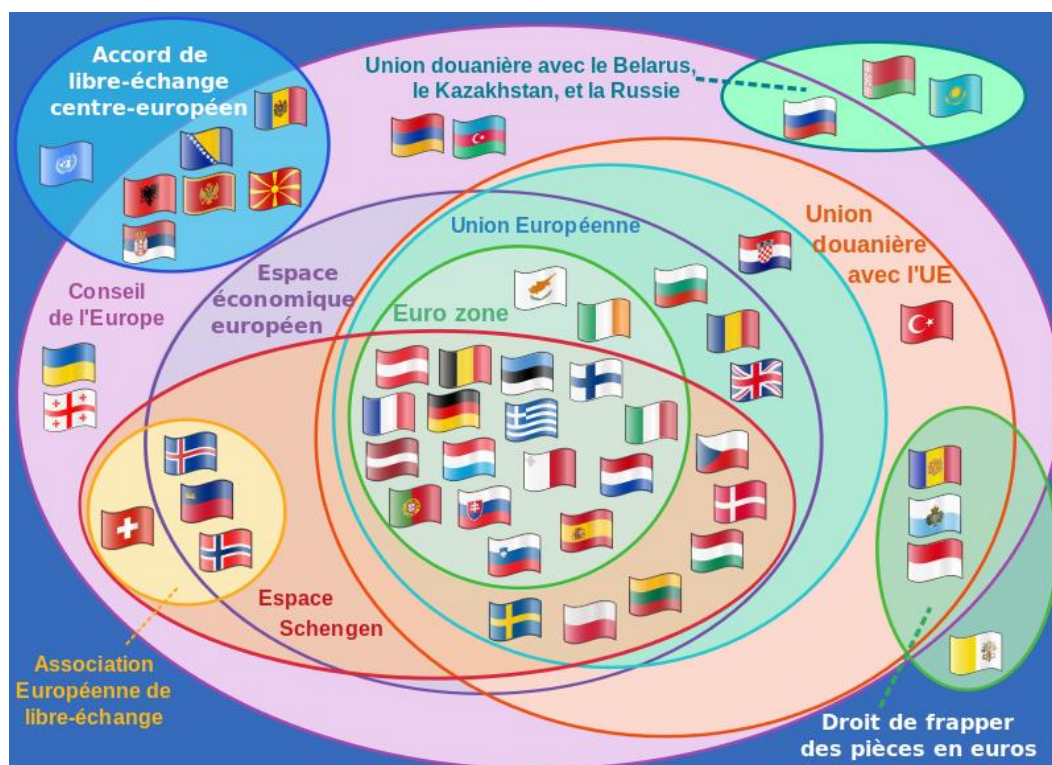
A la fin des années 1960, la trop forte dépendance par rapport à l'OTAN n'étant pas nécessairement bien vue, une extension progressive du marché européen de libre-échange est envisagé.

Avec un élargissement continu de 1973 à 2014, ce marché de libre-échange, que l'on appelle Union Européenne depuis le Traité de Maastricht en 1992, et qui correspond à une entité politique avec un pouvoir renforcé est aujourd'hui composé de 28 pays dont le dernier arrivant est la Croatie.

II. Centralisation Européenne au XXIe siècle

2.1 Différents espaces internationaux d'échange :

En Europe, il est nécessaire de distinguer plusieurs espaces d'échange et de coopération, majoritairement de nature économique, ce qui conduit à une certaine complexité.



Organisations supranationales européennes sous forme d'un diagramme d'Euler

Pour commencer, l'Espace Schengen est un espace de libre-échange européen dont les normes sont désormais incluses dans celles de l'Union Européenne. Cet espace implique la suppression de contrôles au niveau des frontières dans le but de faciliter la circulation des biens et des personnes en son sein, mais aussi une meilleure coopération policière et judiciaire entre les différents Etats.

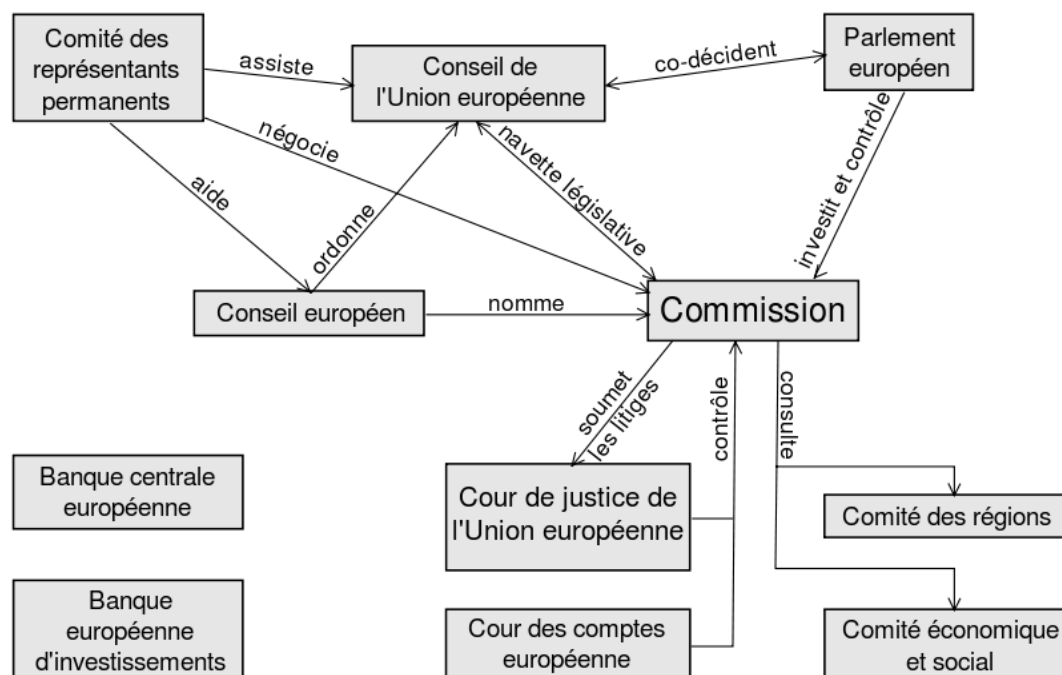
L'Association Européenne de Libre Echange comprend 4 Etats remplissant les conditions d'entrée dans l'Union Européenne mais qui ont pour la plupart refusé une intégration à cette dernière par conflit avec leur propres intérêts. Cette association a pour objectif premier d'offrir une zone de libre-échange entre les pays alors non-membres de ce qui était à l'époque la CEE.

Parlons pour finir de l'Union Européenne, organisation dont l'idée première est la formation d'un gouvernement politique composé d'une branche exécutive, d'un parlement et d'une cour de justice, avec un pouvoir centralisé supérieur à tous les niveaux et à toutes les

juridictions aux différents pouvoirs de chaque pays européens. Cette idée n'est pour le moment restée que théorique, au vu des nombreuses modifications apportées au texte original, mais tend à évoluer dans ce sens, les dernières mesures apparaissant de plus en plus prises à l'échelle européenne, notamment dans le milieu financier, depuis la récente crise financière qui a évolué vers une crise de la dette dévastatrice au sein de l'UE.

Sa complexité repose sur le nombre de ses institutions décisionnelles. En effet, composée d'un Conseil Européen qui détient le pouvoir exécutif et fixe les grandes priorités à suivre, et de trois autres institutions qui détiennent le pouvoir législatif : une Commission Européenne défendant les intérêts de l'UE, un conseil des ministres de l'UE défendant quant à lui les intérêts de chaque pays membre, et pour finir un Parlement Européen composé des députés représentants du peuple élus au suffrage universel, dont le nombre pour chaque pays est proportionnel à la population. En matière judiciaire, la Cour de Justice Européenne et la cour des comptes ont pour devoir de veiller respectivement au respect et à l'application des décisions, et au financement des diverses activités de l'UE.

Schématiquement, pour avoir une idée globale de la complexité européenne :



Rôles et liens entre institutions de l'Union Européenne

2.2 Divers degrés de centralisation

Le terme d'Union Fédérale, bien que ne correspondant pas à la pure réalité de ce qu'est aujourd'hui l'Union Européenne, a tout de même tendance à faire partie de l'imaginaire collectif. Le plus bel exemple connu d'Union Fédérale reste les Etats-Unis, chaque Etat pouvant voter ses propres lois et amendements, les directives les plus importantes étant adoptées au niveau du pouvoir central à Washington. La centralisation des pouvoirs n'est dans ce cas que relative et néanmoins limitée. La principale différence avec l'Europe repose dans le fait que chaque Etat a, au tout départ, des systèmes politique et juridique différents, des lois différentes, que l'Union Européenne souhaite au fur et à mesure mettre en commun, pour ne former qu'une seule unité décisionnelle.

Il est aujourd'hui considéré comme difficile de refuser de se soustraire aux idées, projets, directives et propositions de l'UE, les récents référendums en sont la preuve, le plus notoire étant celui à propos de l'adoption ou non de la Constitution Européenne en 2005 qui, malgré les réponses négatives de la France et des Pays-Bas, a finalement débouché sur la ratification du Traité de Lisbonne par voie parlementaire en 2007, traité modificatif entré en vigueur en 2009 conservant les transformations constitutionnelles et institutionnelles envisagées dans le texte de 2005.

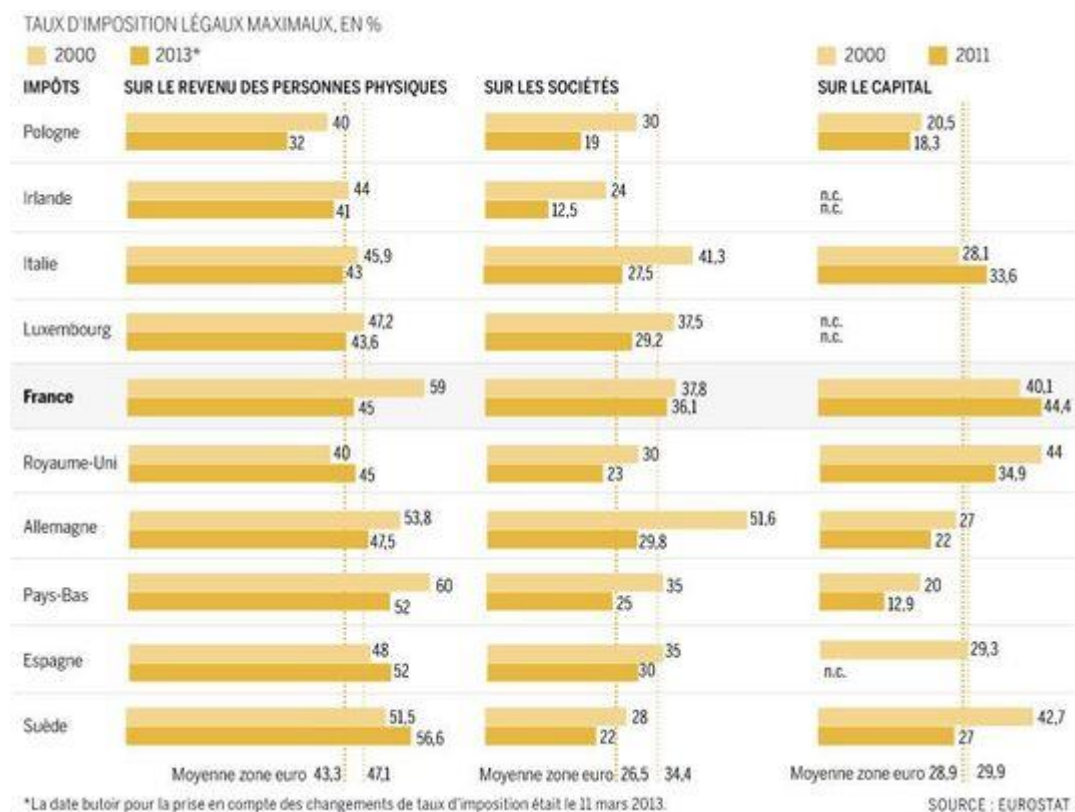
On se doit de distinguer en Europe, et plus particulièrement au sein l'Union Européenne puisque c'est majoritairement de cette entité qu'il s'agit désormais, plusieurs degrés d'avancement de cette fameuse centralisation selon que l'on parle du domaine politique, économique, ou administratif.

Comme exposé auparavant, l'Union Européenne représente aujourd'hui une entité politique autonome à part entière, harmonisant le plus possible les réglementations en son sein, par le biais de ses institutions. Différents degrés de réglementation sont en vigueur. En effet, il est important de distinguer les décisions, les règlements, les directives, les recommandations, et pour finir les avis, chaque procédure fixant des objectifs, des plus obligatoires pour les décisions aux moins contraignants pour les avis.

Malgré la bonne tenue de ces processus de réglementation sur les dossiers majeurs tels que la liberté des marchés, la culture, l'éducation, ou encore la santé, la centralisation politique reste néanmoins encore relativement moyenne, les pouvoirs étatiques gardant la majeure partie du pouvoir décisionnel – on peut ici prendre comme exemple la question militaire - bien qu'étant en théorie sous les contraintes réglementaires européennes.

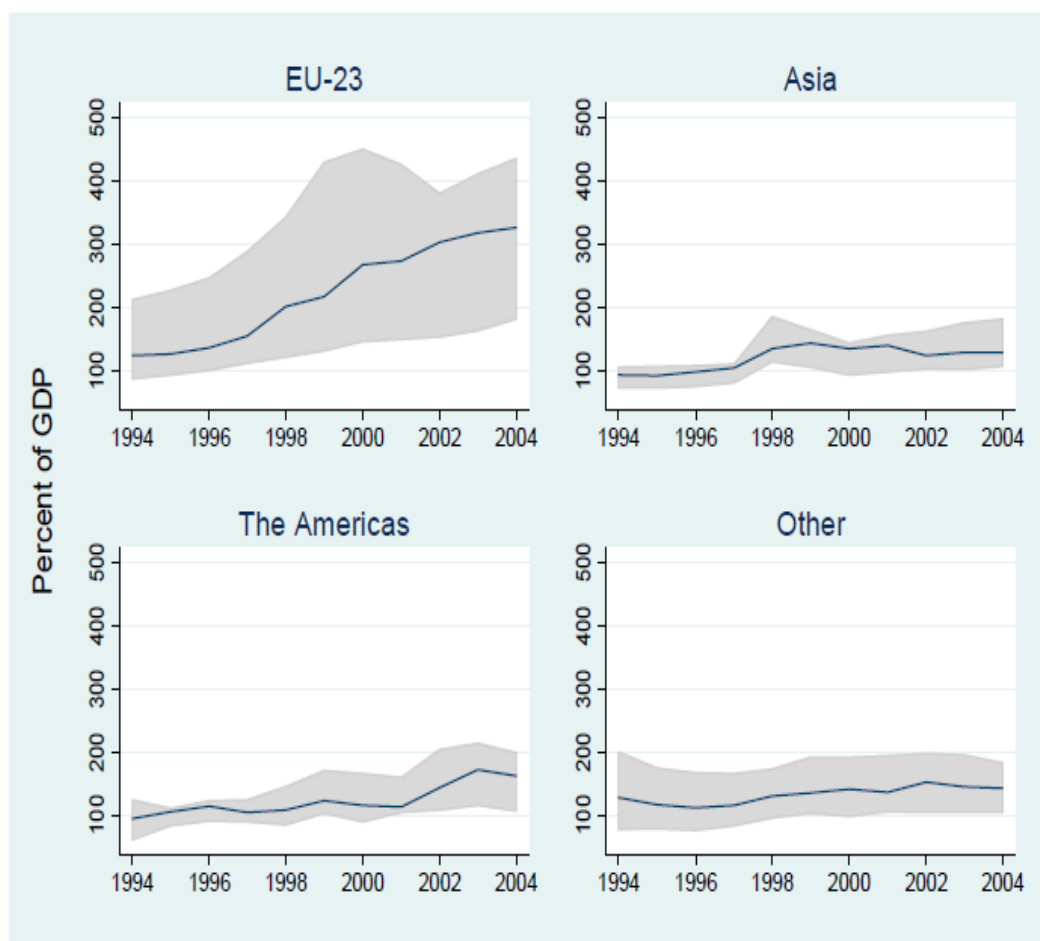
Si l'on se penche sur la centralisation administrative, celle-ci semble de nos jours posséder

le degré le plus faible. La grande hétérogénéité des systèmes administratifs en Europe est une partie de l'explication. Il est convenable de s'appuyer sur un exemple, ne serait-ce qu'en Europe de l'Ouest, où la France et l'Allemagne sont tout bonnement incomparables en terme de complexité administrative. Par ailleurs, la disparité de la fiscalité est très marquée, passant par exemple du simple au triple quasiment, si l'on compare la taxation sur les sociétés en France et en Irlande. Des voix commencent par ailleurs à s'élever, réclamant une plus grande uniformisation de la fiscalité.



Comparatif de la fiscalité d'une partie des pays de l'Union Européenne

Pour finir, la centralisation économique et financière semble aujourd'hui la plus forte de par l'existence d'une zone euro et de la BCE également, responsable de la politique monétaire européenne. La question de la monnaie est aujourd'hui primordiale en Europe et l'intégration financière est en perpétuelle évolution. L'Eurosystème, qui a connu quatre évolutions, permet une meilleure convergence des marchés, de par son fonctionnement commun, sa législation et ses infrastructures.



Source: Lane and Milesi-Ferretti (2006), and authors' calculations.

Note: Sum of foreign assets and foreign liabilities, in percent of GDP. Chart shows median and interquartile range for each country grouping. Ireland and Luxembourg are excluded from the European sample as they are outliers in terms of financial integration (1,880 and 20,000 percent of GDP, respectively).

Intégration financière en Europe comparée aux autres régions du monde (en pourcentage du PIB)

Comment en est-on arrivé à ce que représente l'Union Monétaire aujourd'hui au sein des pays de l'Union ? 1971, les Etats-Unis prennent la décision de supprimer la convertibilité du dollar en or, et abandonne alors dans un même temps l'étalon-or comme référence, ce qui représente alors un problème en Europe, chaque monnaie fluctuant alors l'une vis-à-vis de l'autre, ce qui perturbe fortement le marché commun. La décision est prise de mettre en place une coopération monétaire entre les divers pays, dans le but de garder les différentes monnaies dans une marge de variation limitée, au départ plus ou moins 2,25%, car s'il n'y a pas de stabilisation monétaire, le marché commun risque tout simplement de disparaître. Cette coopération monétaire n'étant efficace que durant quelques mois, les monnaies

recommencent à fluctuer entre elles, ce qui implique un risque d'effondrement économique au sein de l'Europe.

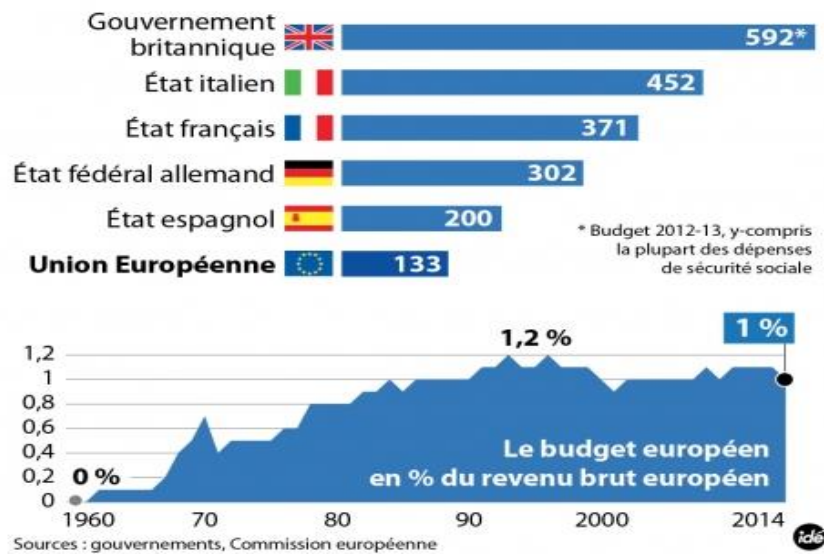
La création d'un système monétaire européen devient alors primordiale. Un tel système pourrait permettre un meilleur contrôle des prix. La première tentative est inefficace, les pays dévaluant et réévaluant successivement leur monnaie avec des pourcentages importants.

Une nouvelle marge légale de variation de 15 % est alors décidée, ce qui est conséquent, mais dans un même temps, la nécessité d'une nouvelle monnaie unique pour les différents pays se fait sentir. Le Traité de Maastricht, ratifié en 1992, propose la mise en place future d'une telle monnaie, qui deviendra l'Euro, ainsi que d'un nouveau système européen, plus politique qu'auparavant, sous forme d'union entre les pays, dont la structure a quelques peu évolué depuis. La Communauté Economique Européenne devient alors l'Union Européenne. Cependant, cette union rencontre déjà des limites, ne serait-ce qu'au niveau de l'uniformité entre les pays ratificateurs, des modifications y ayant été apportées par rapport au traité original. En effet, on y observe certaines conditions spécifiques en fonction des pays, ce qui implique des lois différentes qui sont alors, dans les pays concernés, au-dessus des lois de l'UE. Il faut relativiser en soulignant le fait que la construction européenne est dans le besoin permanent d'évoluer étape par étape.

Pour conclure, on assiste à une centralisation globale certes en hausse au fil du temps mais relative, en fonction des divers Etats et de leurs différences de puissance, de richesse, d'industrialisation, et par conséquent d'impact politique et économique, d'où une sorte d'impuissance économique et politique de l'UE, bien évidemment dans une certaine mesure, le principal frein restant les disparités culturelles et sociales, ce qui conduit nécessairement à des disparités législatives.

Les grands budgets en 2013

En milliards d'euros



Budget de l'Union Européenne comparé aux grands budgets d'Europe

D'un autre côté, c'est également le processus d'un pouvoir central grandissant en Europe qui peut paraître inquiétant car ce pouvoir peut parfois vouloir imposer sa voie contre la volonté des citoyens des différents pays. La question du respect de la démocratie au sein de l'Union est alors en jeu.

III. Les risques et méfiances

Dans cette dernière partie, il sera question d'aborder les dangers et appréhensions vis-à-vis d'une centralisation trop intense à l'échelle européenne, en traitant tout d'abord la théorie des choix publics et dans quelle mesure celle-ci peut être appliquée à la situation en Europe, puis en analysant le ressenti à l'échelle de la population européenne, concernant la notion même de la construction européenne mais également les nouveaux défis de l'Union Européenne.

3.1 Théorie des choix publics

La théorie des choix publics, élaborée au début des années 1960 principalement par James Buchanan, futur prix nobel d'économie en 1986, tient son originalité dans le fait qu'elle propose une nouvelle approche du rôle des institutions gouvernantes. En effet, cette théorie démontre la divergence d'intérêts entre les différentes parties de la société que sont les politiques, les fonctionnaires et les simples citoyens ou agents privés, chaque entité ayant

pour objectif l'optimisation de leurs propres intérêts avant celle de l'intérêt commun.

En premier lieu, les décideurs, autrement dit le gouvernement, pour motif électoral, peut favoriser une politique à suivre dans son propre intérêt, ce qui ne correspond pas nécessairement à l'intérêt commun, faisant alors varier de manière non optimale son impact sur l'économie et sur le bien-être des autres agents, impact qui se fera alors par la suite plus ou moins ressentir lors du choix des décideurs politiques par ces mêmes agents. Cette théorie explique une certaine interaction entre les cadres politique et économique, ainsi qu'une nouvelle analyse du processus des prises de décisions collectives, favorisant dans un sens une approche plus positive que normative du système.

Si l'on applique cette théorie au cas de l'Europe, il est nécessaire de se demander si les décisions prises à l'échelle supranationale, tel que cela devient progressivement le cas, favorisent les intérêts d'une majorité, ou au contraire génèrent plus de mécontentement. En uniformisant les décisions, les dirigeants européens tentent avant tout d'indiquer une voie collective à suivre, ce malgré les sempiternelles fortes divergences d'intérêts tout d'abord entre Etats. C'est pourquoi le principe même de l'Union Européenne est de développer un consensus social dans un cadre supranational en termes de décisions politiques collectives, ce consensus social ne pouvant être réellement effectif qu'avec un degré de centralisation politique relativement élevé.

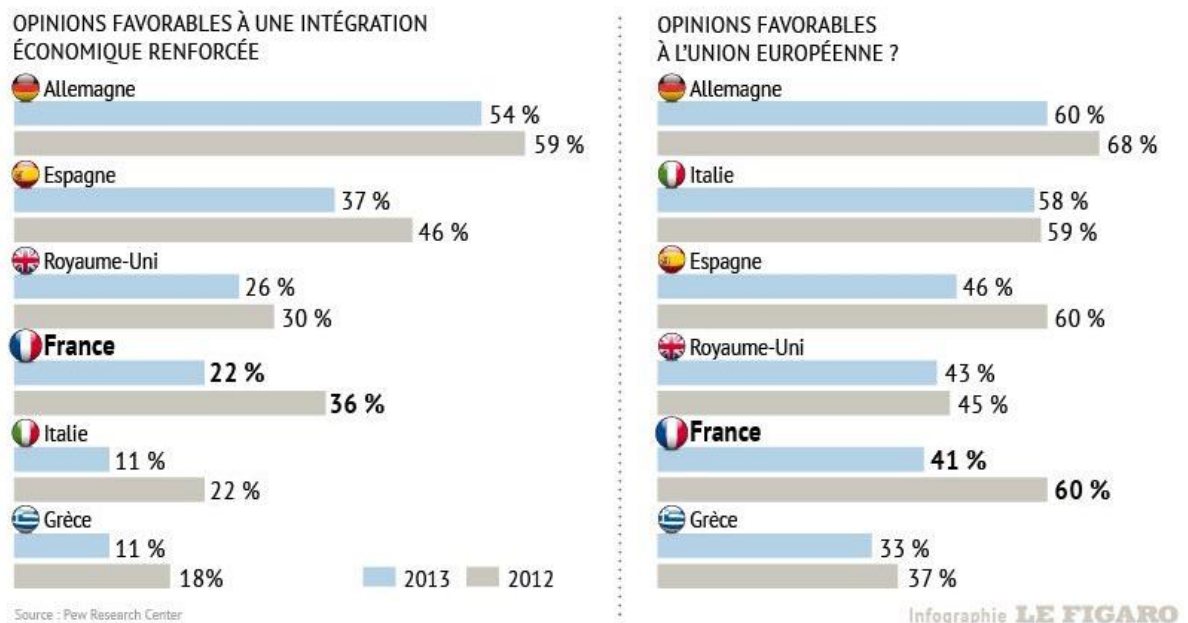
Prenons l'exemple de certains pays, notamment le cas de la Suisse et de la Norvège, qui refusent catégoriquement d'intégrer l'Union Européenne, à cause de ses régulations ainsi que de l'intrusion des bureaucrates de Bruxelles dans leurs affaires internes. L'idée que tous les pays d'Europe doivent intégrer l'Union Européenne ne fait donc pas nécessairement l'unanimité.

En ce qui concerne le Royaume-Uni et le Danemark, ceux-ci ont exprimé le souhait de ne pas être inclus dans l'Union Monétaire Européenne, c'est-à-dire être amenés à posséder l'euro comme monnaie, ayant de meilleurs intérêts à rester en-dehors de cette zone. En effet l'Euro est notamment relativement mal vu outre-Manche.

3.2 Euroscepticisme

L'Euroscepticisme est un concept qui a évolué au fur et à mesure de la construction européenne pour dénoncer les limites principalement politiques et législatives, ainsi que poser la question d'une réelle utilité d'une telle gouvernance, cette construction se faisant selon eux contre la volonté des peuples. Ce concept s'est développé et est présent parmi une

partie aujourd'hui non négligeable de la population européenne, et représente à présent un certain poids sur l'échiquier politique européen, notamment parmi les partis dits « d'extrême droite » des divers pays, plus ou moins hostiles à un futur européen, dont les idées nationalistes également plus ou moins virulentes, prônent un retour des prises de décisions à l'échelle nationale, ce qui signifie une diminution du pouvoir décisionnel de l'Union Européenne, et par conséquent une centralisation réduite à l'échelle Européenne.



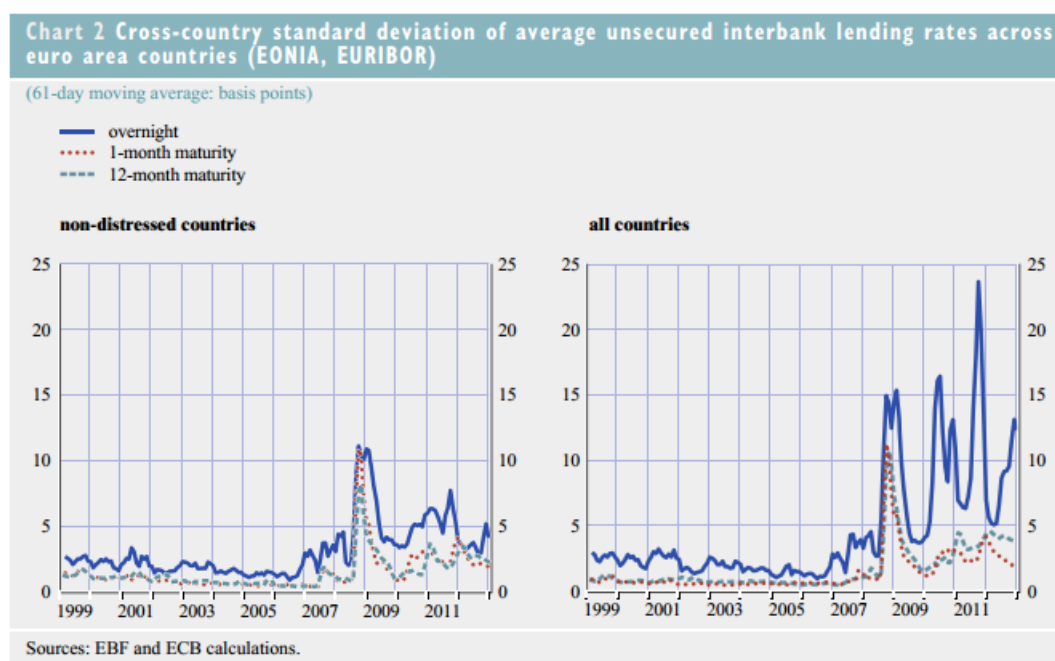
Opinion publique de différents pays membres de l'Union Européenne

Ce ressenti de la population est souvent marqué lors des élections et varie en fonction de la situation des Etats mais également en fonction de la conjoncture et de la perception du bien-fondé de l'Europe qui en découle. Il est à souligner que l'abstention aux élections européennes est généralement très marquée, ce qui représente un argument supplémentaire pour mettre en relief le désintérêt de la majorité de la population vis-à-vis de la gouvernance de l'Europe.

Un tel retour en arrière semble aujourd'hui tout simplement impossible tant la dépendance au système européen, tout comme l'interdépendance entre les économies des pays membres, semblent immenses. Le coût, et par extension les pertes, en termes ne seraient-ce qu'économiques seraient exorbitants pour chaque partie impliquée dans ce processus.

3.3 Crise financière et dépendance

La crise financière de 2008 qui s'est transformée en crise globale de la dette dans la zone euro a fait douter non seulement les marchés mais également la classe politique européenne toute entière. Un effondrement de la zone euro et avec elle de l'Union Européenne dans une certaine mesure était même évoquée par les plus alarmistes.



Ecart-type des taux moyens non-garantis des prêts interbancaires au sein de l'Union
Monétaire Européenne

Ces deux graphiques nous montrent la réaction des banques en terme d'intégration financière à la crise de 2008 et l'évolution de la confiance interbancaire en Europe. On peut remarquer la convergence progressive depuis le début de l'Union Monétaire et ce jusqu'à la crise. La période 2008-2012 est donc marquée par des écarts-types beaucoup plus importants, et ainsi par un retour de la divergence, ce qui explique une intégration d'autant moins forte des marchés financiers ces dernières années.

Bien que cette crise sans précédent ait provoqué un affaiblissement de la zone euro, le renforcement du pouvoir décisionnel à l'échelle européenne, notamment par le biais de la Banque Centrale Européenne, a conduit au sauvetage de l'économie et du système financier des différents pays en difficulté. C'est donc bel et bien une prise de décisions unilatérale parmi les pays membres qui a permis de répondre de manière efficace à la question primordiale de la crise de la dette, les pays devant contribuer à un apport financier fonction

de leur puissance économique.

Les effets de la crise de la dette se faisant encore ressentir de nos jours, il est intéressant de noter que la dépendance des différentes économies à un eurosystème global est si élevée, que le sauvetage d'un tel système prévaut sur sa disparition en termes d'intérêts collectifs. Certes les Etats connaissent actuellement des déficits et des taux d'endettement qui atteignent des sommets, ne respectant, plus les directives de Maastricht en la matière, pour la plupart, mais la disparition pure et simple d'une union politique et économique en Europe conduirait à une situation bien plus catastrophique.

CONCLUSION

En conclusion, le degré de centralisation de l'Europe est en perpétuelle évolution au cours du temps, c'est pourquoi il est difficile à mesurer véritablement, dépendant de nombreuses variables comme le cours de l'histoire ou encore la conjoncture économique, qui se fait alors ressentir sur les plans politique et social. Comme il a été observé tout au long de ce devoir, la centralisation européenne n'atteint pas le même degré selon qu'elle est d'ordre politique, économique ou administratif. Indéniablement, l'Union Européenne est avant tout une union d'ordre économique, la zone euro représentant la zone d'intégration financière la plus élevée au monde. A l'inverse, le retard est d'ordre politique, et surtout administratif. Les traités se doivent de satisfaire l'intérêt commun, et cet intérêt commun implique nécessairement les intérêts de la majorité des acteurs, intérêts qui se retrouvent encore souvent divergents. L'Union Européenne a été mise en place justement pour arriver à un consensus. C'est la raison pour laquelle établir une véritable entité exécutive et législative stable prend du temps.

La question est de savoir vers quel degré de centralisation l'Europe semble aller à l'avenir. A vrai dire, malgré les craintes exprimées par certains quant à un pouvoir trop centralisé, les récents événements montrent que la zone euro et à plus grande échelle l'Union Européenne dans son ensemble, ne sont pas prêtes de périliter, et semblent au contraire se diriger vers un pouvoir central plus fort dont Bruxelles, Strasbourg et Francfort seront les places fortes, constituant un bloc à part entière, dont le pouvoir économique est déjà supérieur à celui des Etats-Unis.

La centralisation a des effets positifs principalement sur les marchés, sans aucun doute moins sur le respect de la volonté des peuples. Cependant, sachant que la disparition des gouvernements nationaux est nullement envisagée sur le long terme et au vu de l'actuel sentiment dominant d'appartenance à plus à une nation qu'à une communauté ou une union, une trop grande concentration du pouvoir en Europe n'a pas lieu d'être. L'objectif est par définition peut-être simple. Il reste à trouver l'optimalité du système européen pour arriver à la maximisation de son utilité et du bien-être des agents. Force est de reconnaître que ce n'est pas l'objectif le plus facile à atteindre. Mais n'est-ce pas là le but premier de la construction Européenne ?

BIBLIOGRAPHIE

1. Cours d'Intégration Monétaire et Financière dispensé par Ing. Žaneta Lacová, PhD.
2. Dictionnaire Larousse
3. <http://europa.eu>
4. http://www.courrierinternational.com/evenement/election_europe_2014
5. <http://www.larousse.fr/encyclopedie>
6. <http://www.electionscope.fr/choix-publics/>
7. <https://www.youtube.com/watch?v=p72g04JAMNI>
8. <http://lecercle.lesechos.fr/economistes-project-syndicate/autres-auteurs/221175907/risques-proche-europeenne-centralisee>
9. <http://www.strasbourg-europe.eu/explications-detaillees-sur-les-institutions-de-l-union-europeenne,3214,fr.html?DisablePublicationWorkflow=1>
10. <http://bruxelles.blogs.liberation.fr/coulisses/2010/01/bruxelles-ou-la-centralisation-du-pouvoir-europ%C3%A9en.html>
11. <http://blogs.reuters.com/amplifications/2011/12/27/a-centralized-europe-is-a-globalized-europe/>
12. VACLAV, K. 2012. *Europe : The Shattering of Illusions*. 201 p.
13. <http://www.ecb.europa.eu/pub/pdf/other/financialintegrationineurope20120>

